



MINISTÈRE DES SPORTS

Bureau de la Communication

Paris, le 26 Juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été Saison 2017

« Pour un été sportif en toute sécurité »

Première destination touristique mondiale, la France dispose du plus grand domaine de montagne au niveau européen et d'un littoral long de plus de 5000 kilomètres. Chaque année, les activités sportives pratiquées en montagne et en milieu aquatique suscitent un réel engouement et ne cessent de se diversifier.

La montagne reste néanmoins un milieu exigeant qui expose les pratiquants, jeunes ou moins jeunes, avertis ou simples amateurs, à de nombreux types d'accidents. Il en est de même pour la mer et les lacs, rivières ou piscines.

Chaque été, ce sont plus de 3000 interventions des services de secours en montagne (dont la moitié concerne des personnes pratiquant la randonnée pédestre) et 1200 noyades accidentelles (dont la moitié en mer) qui sont enregistrées.

Les conditions météorologiques, un équipement mal adapté, une activité physique ou sportive insuffisamment préparée, sont autant de facteurs qui peuvent mettre gravement en danger la vie des vacanciers.

Pour la saison estivale 2017, les ministères des Sports, de l'Intérieur, et de l'Economie s'associent pour renouveler la campagne nationale de prévention des accidents liés aux sports d'été.

Un site internet a été mis en place dans le cadre de cette campagne : www.preventionete.sports.gouv.fr. Il propose de nombreux conseils, vidéos et documents de prévention destinés à tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité sportive cet été, que ce soit en montagne ou en bord de mer.

Vous partez en montagne ?

Le site internet de la campagne met à disposition des pratiquants des conseils et outils de prévention relatifs aux différentes activités pratiquées en montagne : randonnée pédestre, VTT, escalade, sports d'eau vive, parapente etc... Son objectif est de toucher le plus large public et de susciter des comportements adaptés, faciles à mettre en œuvre, tels que les bons réflexes à adopter avant et pendant une randonnée à pied ou à VTT, l'équipement à prévoir, la conduite à adopter en cas d'accident...

Par ailleurs, le **mémento prévention « Pour que la montagne reste un plaisir »** sera diffusé gratuitement cet été en français, en anglais et en espagnol dans les différents massifs français. Les offices du tourisme et les syndicats d'initiative des départements de montagne, les bureaux des guides et des accompagnateurs en montagne ainsi que les autres professionnels de la montagne se chargeront de le mettre à disposition du public. Présenté sous forme de livret et pouvant être facilement emporté dans la poche ou le sac à dos, ce mémento sécurité délivrera des conseils pratiques en matière de prévention liés au milieu de la montagne et à ses activités.

Le ministère chargé des sports et ses partenaires ont également réalisé le **C.O.D.E. de la montagne été**, un guide ludique qui rappelle les bons comportements à adopter lors de la pratique d'une activité sportive en montagne. En outre, des affiches rappelant les règles de sécurité liées au VTT de descente, notamment en ce qui concerne le choix des pistes, seront diffusées sur les lieux de pratique.

Vous partez au bord de la mer ?

Si vous prévoyez de vous baigner cet été, n'hésitez pas à consulter le **mémento « Se baigner sans danger »** mis en ligne sur le site www.preventionete.sports.gouv.fr. Ce mémento rappelle les principaux conseils à respecter avant et pendant la baignade, notamment avec les enfants, en piscine ou lors de la pratique des loisirs nautiques. Une affiche sera également diffusée afin de rappeler au public les trois principales règles de sécurité à respecter lors de la baignade.

Par ailleurs, plusieurs guides ludiques ont été réalisés à destination des vacanciers qui prévoient de pratiquer une activité nautique ou aquatique cet été : le **C.O.D.E. de la plage**, le **C.O.D.E. des lacs et rivières** et le **C.O.D.E. de la plongée**. Ces guides rappellent les bons comportements à adopter en milieu aquatique, avec de nombreuses informations pratiques sur le littoral français, les écosystèmes, le matériel de plongée ou le sauvetage en mer par exemple.

Pour les amateurs de surf et de stand up paddle, le ministère chargé des sports et la Fédération Française de Surf ont réalisé des affiches et des dépliants dédiés à la pratique de ces disciplines en toute sécurité. Ces outils sont également disponibles sur le site internet de la campagne.

Enfin, le ministère chargé des sports a mis en place le dispositif Suricate qui vous permet d'être acteur de la qualité de vos sites de pratique en signalant tout problème que vous pourriez rencontrer sur votre itinéraire, site ou espace de pratique de sports de nature : www.sentinelles.sportsdenature.fr.

Les mémentos et l'ensemble des outils de communication liés à cette campagne sont téléchargeables sur le site **www.preventionete.sports.gouv.fr**.

Contact :

Oriane GANIVET – oriane.ganivet@ville-jeunesse-sports.gouv.fr – 01 40 45 93 13